

11 mars 2014 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les efforts en faveur de l'emploi des jeunes, à Paris le 11 mars 2014.

Quand nous avons décidé de créer les emplois d'avenir, c'était un engagement, c'était une mesure, c'était une promesse. Vous êtes la réalité.

Qu'est-ce qui fait que, à un moment, on peut répondre à la question : est-ce que ce que nous avons fait a été utile, a été précieux, a été capable de changer une part de la vie des plus jeunes ? Je pense que les emplois d'avenir ont permis d'atteindre cet objectif. C'est donc gratifiant, c'est gratifiant pour vous, c'est gratifiant pour nous.

Vous êtes 100, c'est déjà beaucoup, représentant les 100 000 emplois d'avenir. Et vous vous êtes exprimés en leur nom. Vous êtes le reflet de ce qu'a été le parcours de ces 100 000 jeunes. Souvent l'échec scolaire, parfois les « petits boulots » et toujours l'idée qu'il y a une forme d'exclusion, de discrimination à l'égard des jeunes, à l'égard des jeunes de certains quartiers, à l'égard des jeunes qui n'ont pas forcément fait le parcours habituel.

Les emplois d'avenir c'est donc une chance. Une chance pour vous, une chance pour les employeurs qui vous ont fait confiance et une chance aussi pour la société française.

Alors, les questions que vous avez posées sont les bonnes. Qu'est-ce que l'on va devenir après les emplois d'avenir ? Est-ce que la formation que l'on a reçue va nous permettre de faire ce que l'on a eu envie, à un moment, de réaliser ? Est-ce que l'on va pouvoir donner le meilleur de soi-même, alors même que l'on n'aura plus cette garantie de stabilité qu'offre l'emploi d'avenir, pendant 3 ans ?

Les réponses que l'on peut vous apporter sont les suivantes : la formation, c'est essentiel. Il n'y a pas de possibilité d'avoir un emploi durable s'il n'y a pas une qualification. Cette qualification, elle peut être dispensée à l'école, mais elle peut être trouvée, aussi, hors de l'école : l'apprentissage, les contrats de qualification, les formations, que peuvent apporter les entreprises. Cela fait partie de ce devoir de la société de pouvoir vous offrir toutes les conditions pour réussir votre vie.

Ensuite, la question : qu'est-ce que l'on va devenir après l'emploi d'avenir ? Certains peuvent considérer qu'ils sont déjà dans une phase de pré-recrutement, de pré-sélection. D'autres se dire que, si cela devait se terminer, il ne devrait rien redouter, parce que ce que vous avez eu comme expérience, ce que vous avez pu acquérir comme formation, cela va vous servir au moment d'entrer sur le marché du travail.

Enfin, la question de savoir quel est le destin de chacun d'entre vous. Aujourd'hui, dans l'économie telle qu'elle est, vous allez être obligé de changer de métiers, plusieurs fois. Et ce qui va compter, c'est votre aptitude à disposer de meilleures qualifications pour vous préparer à ces mobilités, à ces changements.

L'emploi d'avenir, ce n'est pas un emploi garanti pour la vie entière. Il faut qu'il y ait l'idée qu'il y a toujours un risque, que rien n'est acquis et qu'il faut se préparer à affronter, y compris, la dureté du monde du travail. Et c'est ce que l'emploi d'avenir vous a aussi donné comme capacité.

Alors, vous avez eu des expériences très différentes : il y a eu des ambulanciers, des jardiniers, des aides-éducateurs sportifs, des assistantes maternelles, des agents d'accueil dans les commissariats, surveillance dans les musées, des opérateurs de voie SNCF, des agents d'exploitations à la RATP. Pleins de métiers et pleins de situations différentes. Et puis, pour beaucoup, vous n'étiez pas prédisposés à être sur la voie de la SNCF, ou être dans l'accueil dans

beaucoup, vous n'avez pas prédisposés à être sur la voie de la SNCF, ou être dans l'accueil dans un service de police. Vous avez découvert des situations, et cela vous a ouvert l'esprit.

Il y a également, une grande satisfaction, c'est qu'il y a très peu de ruptures dans les emplois d'avenir. Il y a très peu de jeunes qui disent : « bon, finalement, je me suis trompé, je vais aller voir ailleurs ». Quand ils vont voir ailleurs, c'est qu'ils ont trouvé mieux. Tant mieux, c'est une réussite. Et l'employeur, c'est très rare que lui-même interrompe l'emploi d'avenir, sauf s'il y a du retard, si on n'accepte pas la contrainte ou qu'on ne veut pas participer à l'esprit collectif qu'est toujours une entreprise. Cela c'est donc toujours une très grande satisfaction.

Je voudrais remercier les employeurs, sans lesquels rien n'aurait pu être possible, les missions locales, Pôle-emploi, les collectivités locales, les associations. Tous ceux qui ont permis que vous soyez à un moment embauchés, que vous ayez cette fierté.

Alors, est-ce que l'on a réussi ? D'une certaine façon oui, sur le plan individuel, puisque cela vous a permis d'avoir cette confiance en vous-mêmes. Est-ce que l'on a réussi sur le plan de l'objectif qui était le nôtre, 100 000 ? Oui, même si longtemps il y a eu des doutes sur la réalisation de cet objectif. A la fin de l'année 2013, il y a bien eu 100 000 emplois d'avenir qui ont été créés. Et nous voulons aller plus loin et faire qu'il y ait 150 000 emplois d'avenir à la fin 2014, c'est-à-dire 50 000 de plus.

Est-ce que l'objectif a été atteint de faire diminuer le chômage des jeunes ? Oui, puisqu'à la fin de l'année 2013, le chômage des jeunes est tombé - et c'est encore trop haut - à 22%, il était à 25% de la population active.

Si l'on veut regarder le chemin parcouru, il y avait un jeune sur quatre qui était au chômage, disons fin 2012, il y en a maintenant un peu plus d'un sur cinq. Et on se dit que c'est trop. Alors, comment faire pour diminuer encore le chômage des jeunes ?

Il faut sûrement développer les filières de formation professionnelle, faire que l'école puisse offrir des orientations qui correspondent aux besoins des entreprises, avoir davantage d'apprentis, de jeunes en alternance. C'est ce que nous allons faire grâce à la loi qu'a présentée Michel SAPIN, que le Parlement a adoptée et qui va permettre qu'il y ait plus de formations qui soient orientées vers les demandeurs d'emploi, vers les jeunes et vers les personnes sans qualification.

Nous allons réformer la taxe d'apprentissage pour qu'elle puisse être simplifiée, pour qu'il y ait davantage encore d'employeurs qui accueillent des jeunes apprentis.

A cet égard, je lance un appel aux collectivités publiques qui peuvent, elles-aussi, accueillir des apprentis. On pense que l'apprentissage c'est simplement pour le secteur privé. Mais non, dans les collectivités locales, il est possible d'accueillir des apprentis sur un certain nombre de métiers. Nous devons donc tous nous mobiliser, employeurs privés, employeurs publics, pour qu'il y ait plus d'apprentis et qu'il y ait cette alternance entre une formation et une expérience professionnelle.

On fera en sorte aussi qu'il y ait davantage de jeunes qui soient recrutés avec des contrats de génération. Quand je suis arrivé aux responsabilités j'avais deux grandes idées : les emplois d'avenir et les contrats de génération dans le secteur privé.

C'est quoi un contrat de génération ? C'est lorsqu'un employeur embauche un jeune de moins de 25 ans et garde un senior pour servir de tuteur, il y ait une baisse du coût du travail et donc une incitation forte pour les entreprises à faire confiance à un jeune et à garder un senior plus longtemps dans l'entreprise le temps que ce senior puisse se préparer à la retraite.

Le dispositif a marché, mais lentement, puisqu'aujourd'hui on a 20 000 contrats de génération, c'est-à-dire que cela concerne 40 000 personnes (jeunes et seniors). Nous avons donc simplifié le dispositif, dans le cadre de la loi dont je parlais sur la formation professionnelle : dorénavant, dans les entreprises entre 50 et 300 salariés, il sera possible de on puisse recruter des jeunes en contrat de génération même s'il n'y a pas eu d'accord spécifiques. Tout doit être fait pour que les jeunes puissent avoir un avenir dans les entreprises.

Nous avons aussi conscience que, quelques soient les dispositifs - emplois d'avenir, contrats de génération, contrats aidés, soutiens à la formation professionnelle, développement de l'apprentissage - s'il n'y a pas une reprise de l'activité économique, s'il n'y a pas de croissance, s'il n'y a pas de confiance, il n'y peut pas y avoir une baisse durable du chômage, que ce soit

d'ailleurs pour les jeunes ou pour l'ensemble de la population active. Alors c'est l'idée du pacte de responsabilité.

D'une certaine façon les emplois d'avenir, c'était une forme de pacte de responsabilité entre l'Etat et les employeurs du secteur non lucratif, pour que les ces derniers prennent un jeune et leur apportent une formation. L'idée maintenant c'est de lancer un pacte de responsabilité avec l'ensemble des entreprises privées et de leur dire : « on va vous baisser un certain nombre d'obligations, réduire le coût du travail, simplifier des formalités et, en contrepartie, vous allez faciliter l'embauche de jeunes, prendre en compte aussi les difficultés que rencontrent les seniors et améliorer la formation et le dialogue social ». C'est ce que nous sommes en train de nouer comme contrat.

Il y a encore quelques jours les employeurs et une partie des représentants des salariés - 3 organisations syndicales - ont signé le pacte. Alors qu'est-ce que doit faire l'Etat ? Il doit baisser le coût du travail. On a déjà introduit un mécanisme qui s'appelle le crédit d'impôt compétitivité emploi, cela représentera 20 milliards en 2015, on va y ajouter 10 milliards de plus en allègements de cotisations sociales pour faire que ce soit l'équivalent des cotisations que paient les employeurs pour la famille, 30 milliards. A partir de ces 30 milliards d'allègement du coût du travail, les employeurs doivent tout faire, comme je le disais, pour faciliter l'emploi et la qualité de l'emploi et la formation. C'est très important que l'on puisse tous se mobiliser, et dès l'année 2014, puisqu'il y aura déjà le versement du crédit d'impôt compétitivité emploi dès le mois de mai.

Ce que vous avez montré, c'est aussi cette confiance, qui est indispensable. Il n'y a pas de société qui puisse regarder l'avenir s'il n'y a pas la confiance entre les partenaires, confiance entre les jeunes et le pays. Le pays doit savoir que c'est une chance d'avoir une jeunesse dynamique, c'est une chance d'avoir une démographie importante. On est le pays le plus jeune d'Europe, donc il faut regarder cette réalité avec espoir !

Et puis nous devons nous faire confiance aussi entre entreprises et Etat. Ce n'est pas facile, il y a toujours un soupçon : est-ce que l'Etat ne rajoute pas des contraintes ? Est-ce que les entreprises veulent vraiment créer de l'emploi ? Eh bien il faut se faire confiance pour que ensuite les décisions soient prises. Il faut que les partenaires sociaux, également, se fassent confiance : qu'il y ait des engagements qui soient pris et qui soient vérifiés, régulièrement.

Est-ce que l'Etat aura versé les allègements du coût du travail qu'il a promis ? Nous sommes prêts à cet exercice de vérité. Et est-ce que les employeurs auront fait les embauches ou les formations, qu'elles ont à un moment promis également dans le pacte de responsabilité. Et quand une société se fait confiance, alors elle avance et vous en êtes ici la démonstration.

Il n'y a pas de fatalité. Quand on a connu l'échec, c'est vrai à titre individuel, c'est vrai à titre collectif, quand on a connu une crise, on n'est pas condamné à vivre dans la crise, on doit en sortir.

Ce sont les premiers moments qui comptent, ce sont les premiers pas qui vont être décisifs. Lorsque vous, vous avez accédé à un emploi d'avenir, dans les premiers jours vous avez eu conscience que vous étiez capable de donner le meilleur de vous-même. C'est pareil pour la croissance et l'emploi. Ce sont les premiers moments qui vont compter. Là on est dans l'année 2014, il y a une reprise qui s'ébauche, qui s'esquisse. Est-ce que l'on va se mettre dans le mouvement ou on va attendre ? Si on attend, les autres passeront devant nous, si on est les premiers à investir, à embaucher et à prendre nos responsabilités alors la France peut faire la course en tête.

Alors ce pacte de responsabilité, il va connaître des nouvelles étapes. Là, il y a eu la signature entre les partenaires sociaux. L'Etat va faire connaître très rapidement - mais j'en ai déjà donné les grandes lignes - les allègements du coût du travail, et puis ensuite il y aura à faire en sorte que les employeurs puissent avoir la visibilité indispensable sur leurs prélèvements et sur les conditions de leurs activités.

L'Etat devra faire des économies, c'est vrai, mais ce que je peux vous assurer, c'est ce que ces économies ne porteront pas sur les dispositifs d'emploi et notamment sur ceux qui sont

aujourd'hui orientés vers les jeunes, vers la formation et vers l'éducation.

Je voulais donc vous dire que vous avez donné ce matin beaucoup de fierté. La fierté que vous avez vous-même exprimée par rapport à votre propre activité, à votre propre expérience.

La fierté de pouvoir rassembler des générations différentes, ici, vos tuteurs et vous.

La fierté d'avoir pu mobiliser des employeurs très différents et puis la fierté de montrer qu'il y a toujours un espoir dans chacun d'entre vous, que vous êtes finalement notre plus grande satisfaction, notre plus grande espérance.

Si la jeunesse de France a confiance dans son avenir alors elle emportera la confiance de l'ensemble du pays.

Merci d'avoir cru aux emplois d'avenir et je pense que nous croyons dans la jeunesse de France.

Merci.